

# Torture

## Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2019  
[www.world.physio](http://www.world.physio)





---

# Torture

La Confédération mondiale de physiothérapie (WCPT) appelle ses organisations membres et ses physiothérapeutes du monde entier à respecter les principes suivants.

- Les physiothérapeutes ne doivent pas tolérer la pratique de la torture ou des procédures cruelles, inhumaines ou dégradantes, ni y prendre part. Cela vaut pour toutes les situations, y compris les conflits armés et les conflits civils – quelle que soit l'infraction, quels que soient les croyances ou les motifs d'une personne, et si une personne est accusée ou coupable.
- Les physiothérapeutes ne doivent pas fournir de locaux, d'instruments, de substances ou de connaissances qui facilitent la torture ou d'autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants ou qui diminuent la capacité d'une personne à résister à un tel traitement.
- Les physiothérapeutes ne doivent pas être présents lors d'une intervention où des traitements cruels, inhumains ou dégradants sont employés ou risquent d'être employés.
- Le rôle fondamental des physiothérapeutes est d'atténuer la détresse. Aucun motif – qu'il soit personnel, collectif ou politique – ne peut prévaloir contre cet objectif supérieur.
- La pratique de physiothérapie doit tenir compte des limitations fonctionnelles physiques et psychologiques générales et spécifiques, des restrictions de participation et des troubles qui peuvent résulter de la torture, ainsi que des examens et évaluations fonctionnels appropriés et des interventions et traitements qui peuvent être mis en place pour les survivants.
- Le programme d'admission des physiothérapeutes professionnels et les programmes de perfectionnement professionnel continu doivent inclure les principes encadrant le traitement des populations vulnérables, et en particulier celles qui souffrent des effets physiques et psychologiques de la torture.

La WCPT soutient la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et encourage ses organisations membres à appeler leurs gouvernements nationaux à signer la Convention et à s'y conformer<sup>1</sup>.

La WCPT appuiera la communauté internationale, ses organisations membres et ses physiothérapeutes et les encouragera à soutenir les autres physiothérapeutes et leurs familles face aux menaces ou aux représailles découlant d'un refus de tolérer le recours à la torture ou à d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

<b>Approval, review and related policy information</b>	
<b>Date adopted:</b>	<p>First adopted at the 13th General Meeting of WCPT June 1995.</p> <p>Revised and re-approved at the 16th General Meeting of WCPT June 2007.</p> <p>Revised and re-approved at the 17th General Meeting of WCPT June 2011.</p> <p>Revised and re-approved at the 18th General Meeting of WCPT May 2015.</p> <p>Revised and re-approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019.</p>
<b>Date for review:</b>	2023
<b>Related WCPT policies:</b>	<p>WCPT ethical principles</p> <p>WCPT policy statements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ethical responsibilities of physical therapists and WCPT members</li> <li>• Patients'/clients' rights in physical therapy</li> <li>• The consequences of armed violence, landmines and other weapons of war</li> </ul>

---

## References

1. United Nations. Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment. New York, USA; 1984. [www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/cat.aspx](http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/cat.aspx) (Access date 29 August 2019)